



BRIE INFOS

BRIE INFOS

N°1
AVRIL 2014

LE MOT DU MAIRE

DATES À RETENIR

Samedi 12 avril :

Repas de Printemps du club de l'amitié

Lundi 21 avril :

Fête de Pâques : chasse à l'œuf

Mercredi 7 mai :

Don du sang à Janzé

Dimanche 25 mai :

Elections Européennes

Jeudi 29 mai :

Concours de palets organisé par la Saint Hubert

Samedi 21 et dimanche 22 juin :

Fête du village

- Repas et Feu de la Saint-Jean le samedi soir
- Apéritif et pique-nique le dimanche midi

Dimanche 29 juin :

Kermesse de l'école privée

Mercredi 18 juillet :

Don du sang à Janzé

Dimanche 14 Septembre :

La gourmand'Isse randonnée pédestre .Une participation de 7euros sera demandée par adulte et 5euros par enfant (jusqu'à 10 ans) Tout se fera sur inscription : dernier délai le 8 septembre 2014

Les élections municipales sont passées. Avec une seule liste qui était proposée aux électeurs, il ne pouvait probablement pas y avoir un suspens important. Les Briennes et Briens se sont toutefois déplacés pour voter en nombre et par là même donner une légitimité certaine à l'équipe municipale en place aujourd'hui à laquelle je me joins pour les remercier d'avoir accompli cet acte citoyen. Sachez que cette légitimité est motivante pour l'ensemble du Conseil Municipal.

Comme prévu, le début du mandat sera fortement orienté sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Le nouveau ministre de l'Education Nationale n'a pour l'instant rien annoncé allant même simplement vers un assouplissement. Il nous semble impératif d'offrir aux enfants de notre commune des activités périscolaires de qualité, qu'elles soient culturelles, sportives ou de loisirs. Une enquête auprès des familles qui d'ailleurs a eu un taux de retour de la quasi-totalité de celles-ci montre bien que leurs attentes sont considérables.

Nous cherchons dès maintenant quelques personnes motivées parmi les enseignants, les membres des associations de parents d'élèves et du centre de loisirs pour composer une commission communale qui devra élaborer de manière concertée le projet des rythmes scolaires et en assurer le suivi.

La nouvelle salle multifonction dont on espère que les travaux de construction se terminent en juin donnera certainement de la souplesse dans l'élaboration de ce dispositif périscolaire et pour le Centre de loisirs. Elle permettra aussi de mettre en place de nouveaux services en faveur de la petite enfance, pour les familles et les assistantes maternelles (notamment des matinées espace-jeux), avec l'aide des services de la Communauté de Communes au Pays de la Roche-aux-Fées. Il est d'ailleurs à noter qu'une association des Assistantes Maternelles est en cours de constitution sur notre Commune pour mener à bien ce projet.

Du côté du nouveau lotissement Coteau Sud, les maisons se remplissent d'habitants. Parmi ceux-ci, aux nouveaux on souhaite la bienvenue à Brie.

Les travaux de finition de ce lotissement pourront commencer en Septembre puisque les terrains se sont bien vendus et que de plus les constructions ont été bien groupées dans le temps.

Les dispositions ont été prises aussi pour assurer une nouvelle fois la possibilité de baignade à l'étang cette année en espérant que le développement de cyanobactéries n'entrave pas ce projet cette année.

Avec le retour des journées ensoleillées les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un excellent printemps.

Le Brie Info N°2-2014 paraîtra courant mai, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 2 mai 2014 au secrétariat par mail : mairiebrie@wanadoo.fr

Bernard Jamet

VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

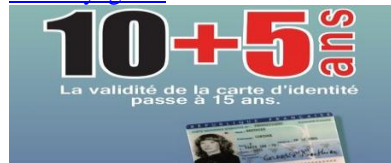
- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>



IMPOSITION 2014

Acomptes provisionnels de l'impôt sur le revenu

Depuis l'an dernier, l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux sont fusionnés sur un même avis d'imposition. Cette fusion s'inscrit dans le cadre de la politique de simplification menée par la direction générale des Finances publiques et correspond à une attente majoritaire des usagers.

La conséquence pratique de cette fusion est que le paiement de l'impôt sur le revenu et celui des prélèvements sociaux interviennent désormais en même temps.

Dès lors, et à partir de 2014, les montants prélevés auprès des contribuables au titre des acomptes provisionnels ou mensuels seront calculés par addition des sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Contacts :

Direction régionale des Finances publiques : Tél : 02-99-79-80-06

SALLE MULTIFONCTION

LES TRAVAUX DE LA SALLE MULTIFONCTION AVANCENT

La nouvelle salle polyvalente est désormais hors d'air et hors d'eau et le second œuvre est en cours : « **Un premier test d'infiltrométrie (test d'étanchéité à l'air) a été fait. Ses résultats sont satisfaisants et permettront au bâtiment d'être classé BBC (bâtiment basse consommation). Ce test sera renouvelé en fin de chantier, quand le doublage et l'ensemble des cloisons seront installés** », explique Jean-Marie Labesse, architecte. La végétalisation d'une partie du toit améliorera aussi l'isolation et limitera le ruissellement.

Mutualisation des structures

Le nouvel équipement comprendra le centre de loisirs, la cantine scolaire et une salle polyvalente modulable. C'est dans l'ancienne école que sera hébergé le centre de loisirs : « **Nous avons voulu conserver ce bâtiment qui fait partie du patrimoine de notre commune. Il a été complètement restructuré et son aspect extérieur a été valorisé. Le centre de loisirs profitera de la cantine scolaire située dans la partie neuve du bâtiment. La cuisine servira également pour les manifestations organisées dans la salle multifonction modulable** », développe le maire, Bernard Jamet. Les associations de la commune se partageront aussi cette dernière.

Si la structure est idéalement située au centre du bourg, les riverains appréhendaient les nuisances sonores lors des manifestations nocturnes. Là aussi, on se veut rassurant : « **Les principaux accès ne sont pas orientés vers les zones d'habitation et nous avons opté pour du triple vitrage qui minimisera les nuisances sonores côté voisinage** », rassure André Morel, adjoint de maîtrise territorial.

Depuis le début de l'année 2014 les différents corps de métiers (menuisier, électricien, plombier...) se succèdent et les travaux des abords sont en cours, et la salle multifonction devrait être livrée au 1^{er} juillet. Côté finance, pas de mauvaise surprise, le budget de 1 756 343,60 € HT est respecté : « **Les quelques plus-values minimales sont contrebalancées par quelques moins-values. De plus, nous avons craint de ne pouvoir récupérer la TVA qu'en 2015 voire 2016, il semble bien qu'une solution ait été trouvée pour la récupérer à partir de 2014** », se satisfait le maire.



Réunion hebdomadaire de chantier pour André Morel, Vincent Belly de la Sadiv, Jean-Marie Labesse et Bernard Jamet.

CEREMONIE DU 5 DECEMBRE



C'est par un après-midi bien ensoleillé, que l'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc, s'est déroulé à Brie, avec la participation des communes de Janzé, Amanlis, Piré-sur-Seiche et Boistrudan.

Le maire Bernard Jamet et le président local de l'UNC Jean Aubin ont accueilli, devant la mairie, le monde combattant des 5 communes, les enfants de l'école du Sacré-Cœur, leur directrice et leur professeur.

Le cortège, précédé des drapeaux, s'est rendu au monument aux morts où chaque enfant déposa une rose. La commémoration s'est poursuivie par la lecture du message de l'UNC par Jean Aubin, celui du secrétaire d'Etat aux armées par Nadine PITOIS, correspondante défense de la commune, et l'appel des morts par Bernard Jamet.

Un hommage particulier a été rendu au jeune homme de Brie, qui a perdu la vie (tué par les rebelles lors d'une embuscade) le 30 avril 1957 à l'âge de 22 ans, quelques semaines avant sa libération.

Après la minute de silence, les enfants de l'école ont interprété l'hymne Européen. Monsieur Claude Genson, responsable départemental et monsieur le Maire ont remis la médaille de reconnaissance de la nation à messieurs Jean Aubin, Marcel Bouget et Jules Hallet, ainsi que la croix de combattant à monsieur Maurice Cannieux.

Cette commémoration s'est terminée par la plantation, auprès du monument, d'un tilleul, symbole de la paix.

Monsieur Jean Aubin remercia le maire, son conseil municipal et tous les bénévoles qui ont aidé à cette manifestation et invita toute l'assistance au vin d'honneur à la salle polyvalente où il reçut la médaille du Djebel.

COMMUNE DE BRIE : BUDGET 2014

Lors de la réunion de conseil du lundi 27 février 2014, le Conseil Municipal a adopté les différents budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
Budget général	889 168.28 €	889 168.28 €	1 395 892.87	1 395 892.87
Budget assainissement	49 305.71 €	49 305.71 €	2 7429.81 €	2 7429.81 €
Budget Coteau Sud 3	882 652.78 €	882 652.78 €	167 591.55 €	167 591.55 €

Le Conseil Municipal a décidé les nouveaux taux des taxes directes locales pour 2014, comme suit :

- ✓ 12,21 % pour la taxe d'habitation soit une augmentation de 1,5 % du taux
- ✓ 15,62 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties soit + 1% du taux
- ✓ 40,36 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pas d'augmentation du taux.

VŒUX 2014

La cérémonie des vœux s'est déroulée le vendredi 17 janvier, dans la salle polyvalente, en présence des présidents des associations, des nouveaux habitants et des médaillés du travail.

Bernard Jamet, maire, accompagné des membres du conseil municipal a profité de la cérémonie des vœux pour rappeler les points importants de l'année 2013 et se projeter en 2014.

La salle multifonction et le lotissement Coteau sud 3, ont été les deux gros chantiers de 2013. Alors que les travaux de la salle multifonction s'achèvent (l'ouverture est prévue à la fin du mois de juin), la vente de la totalité des lots du lotissement Coteau sud 3 en bonne voie : « **Sur 33 lots libres, 32 sont vendus et 29 maisons sont commencées. Le travail de nos secrétaires de mairie est à saluer. Elles ont tout de même réalisé un chiffre d'affaires de 1 200 000 €** », félicite le maire.

Il a également rappelé quelques projets mis en place par la communauté de communes, comme l'ouverture d'un multi-accueil petite enfance à Janzé ou celle d'un relais d'assistantes maternelles avec mise en place de l'animation des espaces jeux. « **Je lance d'ailleurs un appel aux assistantes maternelles de notre commune qui souhaiteraient profiter de cette animation espace jeux.** »

L'étude d'aménagement de la Zac de la Moustière et du Lomet, vouée au développement de l'habitat, fera partie des premières décisions prises en 2014 : « **Il s'agit de mettre la future municipalité en capacité de recruter rapidement, si elle le souhaite, des cabinets d'étude, à une période où leurs plannings ne sont pas chargés.** »

L'église qui donne à nouveau des signes de fragilité devrait faire partie des prochains projets.



Les médaillés du travail honorés lors de la cérémonie des vœux :

*BAZIN Jean-Paul
CASTELLIER Marie-Thérèse
DELAHAYE Pascal
FEUTRY Laurent
GAUTIER Michelle
ISRAEL Dominique
ROBERT Isabelle*

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL



Bernard Jamet
Maire
Agriculteur
58 ans
Beauchêne



Patrick Robert
Adjoint
Employé télécom
58 ans
Les Quatre-vents



Michelle Riet
Adjoint
Cadre administratif hospitalier
60 ans
La Féniclais



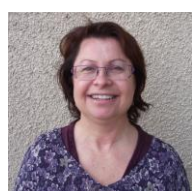
Jean-Louis Coudray
Adjoint
Vendeur
59 ans
6 allée de la Mairie



Maryvonne Guéné
Adjoint
Assistante de planification
58 ans
La Croix Blanche



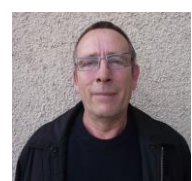
Karine Barré
Chauffeur Livreur
38 ans
14 allée de la Prairie



Maryline Brulé
Agricultrice
50 ans
La Sancerie



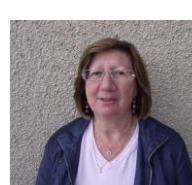
Jean-Jacques Foucher
Chef d'entreprise
51 ans
La Haute Chère



Didier Gantelet
Electricien
57 ans
Hauts Noyers



Océane Legay
Etudiante (reprise études)
36 ans
4 rue du Lomet



Michelle Moreau-Bordelet
Retraitée BTP
65 ans
Allée de la Mairie



Bruno Pelletier
Artisan Coiffeur
44 ans
Rue du stade



Aline Perrin
Secrétaire
30 ans
2 rue du Raize



Gérard Rigaudeau
Manipulateur en radiologie
retraité
66 ans
Maubusson



Yvon Samson
Retraité BTP
69 ans
La Féniclais



ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Les élections municipales ont eu lieu le dimanche 23 mars 2014.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'élection du Maire et des adjoints a eu lieu le samedi 29 mars 2014 à 8h30.

Après lecture des résultats du scrutin du dimanche 23 mars et la mise en place des nouveaux élus dans le nouveau conseil municipal a eu lieu l'élection du Maire et des adjoints.

Résultats :

Election du Maire

1 candidat

15 votants : M. Jamet est élu Maire (15 voix).

Election du 1^{er} adjoint

1 candidat

15 votants : M. Robert est élu (15 voix).

Election du 2^{ème} adjoint

3 candidats pour ce poste.

15 votants : Mme Riet est élue (9 voix).

Election du 3^{ème} adjoint

2 candidats pour ce poste.

15 votants : M. Coudray est élu (13 voix).

Election du 4^{ème} adjoint

3 candidats pour ce poste

15 votants : Mme Guéné est élue (10 voix).



Inscrits	605		
Votants	426	70,41 %	
Exprimés	416	97,65 %	
Maryvonne Guéné	406	97,60 %	Assistante de planification, 58 ans
Michelle Riet	400	96,15 %	Cadre administratif hospitalier, 60 ans
Jean-Louis Coudray	392	94,23 %	conseiller municipal sortant, Vendeur, 59 ans
Océane Legay	391	93,99 %	Etudiante (reprise d'études), 36 ans
Bruno Pelletier	391	93,99 %	Artisan coiffeur, 44 ans
Michelle Moreau-Bordelet	385	92,55 %	Retraitée du BTP, 65 ans
Aline Perrin	385	92,55 %	Secrétaire, 30 ans
Jean-Jacques Foucher	384	92,31 %	conseiller municipal sortant, Chef d'entreprise, 51 ans
Didier Gantelet	379	91,11 %	Electricien, 57 ans
Patrick Robert	375	90,14 %	Adjoint sortant - vice-président SMICTOM - membre conseil communautaire, Employé télécoms, 58 ans
Karine Barré	373	89,66 %	Chauffeur livreur, 38 ans
Maryline Brulé	366	87,98 %	Conseillère municipale sortante, Exploitante agricole, 50 ans
Bernard Jamet	346	83,17 %	Maire sortant, Vice-président CCPRF Enfance Jeunesse et Sports - représentant CCPRF au comité de pilotage du Pays de Vitry, Exploitant agricole, 58 ans
Yvon Samson	343	82,45 %	Retraité du BTP, 69 ans
Gérard Rigaudeau	328	78,85 %	conseiller municipal sortant, Retraité fonction publique hospitalière, 66 ans

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

Finances : Vice-président : P. Robert ; Membres : JL. Coudray, JJ. Foucher, O. Legay, B. Pelletier et M. Riet.

Communication : Vice-président : P. Robert ; Membres : M. Brulé, M. Moreau-Bordelet, A. Perrin et Y. Samson.

Urbanisme et cadre de vie : Vice-président : JL. Coudray ; Membres : M. Brulé, JJ. Foucher, G. Rigaudeau et Y. Samson.

Sports, loisirs, culture et vie associative : Vice-présidente : M Guéné ; Membres : K. Barré, D. Gantelet, M. Moreau-Bordelet, A. Perrin, B. Pelletier et Gérard Rigaudeau.

Equipements communaux : Vice-président : JL Coudray, Membres : P. Robert, M. Brulé, D. Gantelet et Y. Samson.

Enfance, jeunesse, vie scolaire : Vice-présidente : M. Riet ; Membres : K. Barré, M. Guéné, O. Legay, A. Perrin, B. Pelletier.

Commission d'Appel d'Offres (CAO) : le maire préside la CAO

Membres titulaires : P. Robert, M. Moreau-Bordelet et Y. Samson.

Membres suppléants : G. Rigaudeau, JL. Coudray et M. Guéné.

Centre Communal d'Action Sociale CCAS. Le conseil d'administration est constitué de : K. Barré M. Guéné, M. Moreau-Bordelet et M. Riet.

DELEGATIONS

Délégués Communauté de Communes titulaires :

- Bernard Jamet
- Patrick Robert

Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil :

- Titulaire : Yvon Samson
- Suppléant : Jean-Louis Coudray

Délégué au Syndicat Départemental d'Energies 35 (SDE35) :

- Didier Gantelet

Délégués au Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche et de l'Isle :

- Titulaire : Yvon Samson
- Suppléant : Maryline Brulé

Délégués au sein du Syndicat du SMICTOM :

- Titulaire : Patrick Robert
- Suppléant : Jean-Jacques Foucher

Correspondant Défense : Jean-Jacques Foucher

Rappel : **Mr le Maire** est président de droit de toutes les commissions communales.

DECLARATION DES REVENUS

Le service de déclaration en ligne des revenus est ouvert **dès le 16 avril 2014** sur le site impots.gouv.fr muni de vos identifiants.

Calendrier de la campagne de déclaration des revenus en 2014

- Mercredi 16 avril : **ouverture du service de déclaration en ligne**
- **mardi 3 juin à minuit** : date limite en Ille-et-Vilaine de la déclaration en ligne
- **A partir du mercredi 9 avril jusqu'à fin avril : réception par les contribuables des déclarations « papier »**
- **Mardi 20 mai à minuit** : date limite de dépôt des déclarations (formulaire papier)

La déclaration des revenus en ligne, c'est simple, quelle que soit votre situation.

RANDONNEE PEDESTRE 2014 : LA GOURMAND'ISE

L'Association « BRIENS-BRIENNES 35 » organise sa deuxième randonnée pédestre gourmande le **DIMANCHE 14 Septembre 2014 à BRIE** (environ 8 kms)

Cette randonnée se fera en cinq « pauses gourmandes » :

- Apéritif avec produit du terroir
- Velouté potage
- Une galette saucisse avec une boisson (cidre)
- Riz au lait
- Café

Une participation de 7euros sera demandée par adulte et 5euros par enfant (jusqu'à 10 ans)

Tout se fera sur inscription : dernier délai le 8 septembre 2014

Retenez cette date du 14 Septembre 2014 et apportez votre bonne humeur et vos baskets

Pour plus de renseignements : contacter Raymond HORVAIS (02 99 47 09 43) ou Michelle MOREAU-BORDELET (02 99 47 18 03).

CLSH : OFFRE D'EMPLOI

Le centre de loisirs recrute un directeur(rice), 3 animateurs(trices) et un ou une stagiaire.

Durée du contrat : du 7 juillet au 1er août 2014.

Merci d'envoyer une lettre de motivation et un cv à la mairie.

Les membres de l'association du Centre de Loisirs vous informent que l'adresse mail clshbrie@voila.fr n'est plus active car celle ci a été piratée. Une nouvelle adresse vous sera communiquée ultérieurement.

Merci de votre compréhension

Les membres de l'association

SOIREEs THEMATIQUES POUR LES ASSOCIATIONS

Le service "petite enfance/enfance/jeunesse" de la Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées propose, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, une rencontre sur le thème : « Organiser une manifestation ». Ce thème sera abordé sur deux soirées les 23 avril et 14 mai prochains.

Quels sont les différents types de manifestations ?

Y a-t-il une réglementation à suivre, des étapes ? Comment optimiser la communication ?

Autant de sujets qui seront abordés à l'occasion de ces deux soirées animées par des intervenants expérimentés. Ces réunions s'adressent aux membres des associations sportives, culturelles, ou dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance ou de la jeunesse.

D'autres soirées thématiques seront programmées durant l'année.

Pratique :

Mercredis 23 avril et 14 mai 2014, à 20h15

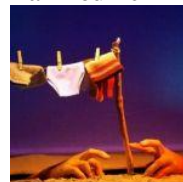
Lieu : Maison du Développement, 16 rue Louis Pasteur à Retiers

Gratuit.

En savoir plus : Didier Delaunay, coordinateur petite enfance/enfance/jeunesse à la CCPRF au 02 99 43 64 87

SAISON CULTURELLE

La Brouille



Vendredi 18 avril à 10h30 à Coësmes

Vendredi 18 avril à 17h à Amanlis

Samedi 19 avril à 10h30 au Theil de Bretagne

Théâtre de mains manipulées par

le Théâtre des Tarabates

De 18 mois à 4 ans

L'histoire de l'oie



Samedi 26 avril à 17h00

Salle Sévigné à Martigné Ferchaud

Théâtre par les Cie Mots de passe

À voir en famille dès 7 ans

Avec la participation des élèves du HangArt

Breakfast



Samedi 17 mai à 20h30

Salle Sévigné à Martigné Ferchaud

Funk / Pop / Rock

Tout public

Avec la participation des élèves du HangArt

RALLYE TOURISTIQUE DE LA CCPRF

Dimanche 27 avril 2014

Pratique :

Prévoir une tenue sportive, au moins 1 personne par équipe.

9h30 : départ de la Maison touristique de la Roche aux Fées à Essé avec

votre propre véhicule : 1 voiture = 1 équipe

Pour le midi : prévoir votre pique-nique

Plateau repas végétarien sur réservation (12 €)

Paiement sur place en chèques ou espèces.

TARIF :

Adulte : 4€

Enfant : 2€ pour les 6-12 ans

Gratuit (-6 ans)

Contact : 02 99 43 64 87 (CCPRF)

Le Conseil régional de Bretagne organise, les **vendredi 16** et **samedi 17 mai** prochains au Palais des Congrès de **Lorient** la 4^{ème} édition de la **Biennale de l'égalité** femmes et hommes.

Parce que les inégalités sont présentes partout, il faut agir partout à tout âge et tout au long de la vie ! Rencontres, ateliers, films, débats... : venez interroger vos habitudes, déconstruire vos stéréotypes, vous faire chambouler par des idées et des expériences inédites d'égalité à l'école, au travail, en politique... Un événement imaginé par la Région avec celles et ceux qui font, dans tous les domaines, avancer l'égalité des droits en Bretagne.



4 débats, 3 conférences, 10 tables rondes et 1 flashmob pour en parler ; 10 ateliers de formation et 2 petits déjeuners professionnels pour changer ses pratiques ; 4 expos, 6 films, 1 concert, des dédicaces de livres... : toutes les portes de l'égalité vous sont ouvertes ! Et la programmation de la Biennale s'adresse à tous : femmes et hommes, jeunes et seniors, grand public et professionnel-le-s...

Plus d'informations :
<http://www.bretagne-egalite.fr/>

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le SMICTOM Sud-Est 35 organise, pour la seconde année consécutive, une campagne de promotion du compostage domestique. Cette action a un double objectif : informer les habitants sur les techniques de compostage et leur permettre de s'équiper en composteur à moindre coût.

Après le vif succès de la première campagne (1 200 foyers équipés et formés), le SMICTOM reconduit son action de promotion du compostage domestique. Cette année encore, les habitants des 70 communes desservies par le SMICTOM Sud-Est 35 peuvent réserver des composteurs de qualité à un prix préférentiel. Deux volumes sont proposés : 300 litres pour 20 € ou 600 litres pour 30 €. Dans les deux cas, un petit seau de 10 litres permettant de préstocker ses déchets de cuisine est offert par le SMICTOM.

Comment réserver son composteur ? Les réservations peuvent être réalisées en ligne, sur le site web du SMICTOM Sud-Est 35, rubrique « Mon espace », onglet « Particulier ». Des bons de réservation papier sont aussi disponibles à l'accueil des Communautés de communes et d'agglomération. Une fois complétés, ils sont à retourner au SMICTOM.

Où et comment se passe la distribution ?

Il y aura deux périodes de distribution sur l'ensemble du territoire : la première au printemps et la seconde à l'automne. En tout, 10 dates sont programmées. Lors de la réservation, l'habitant choisit celle qu'il lui convient le plus (voir calendrier sur le bon de réservation). Les distributions ont lieu le samedi matin. Une semaine avant, l'habitant recevra un courrier lui précisant le lieu exact et les modalités de distribution.

Qu'en est-il de la formation ?

À chaque remise de composteurs, un animateur sera présent pour former les acquéreurs aux techniques de compostage.

Ils recevront aussi un petit guide pour apprendre à composter et à entretenir leur compost à la maison.

Les réservations sont possibles jusqu'à 15 jours avant la date de distribution.

AUTOMNE 2014

- 20 septembre à Janzé
- 27 septembre à Châteaubourg
- 4 octobre à Vitré
- 11 octobre à Châteaugiron
- 18 octobre à La Guerche-de-Bretagne

Plus d'informations :

SMICTOM Sud-Est 35 : 02 99 74 44 47

FAUX AGENTS DU SMICTOM

Attention, de faux agents démarchent les habitants du territoire en leur proposant de changer leur bac de collecte des déchets ménagers.

Selon leurs dires, ils n'interviennent pas le jour même, mais repassent quelques jours plus tard. Ils demandent parfois une rémunération de quelques euros, mais cela peut aller jusqu'au cambriolage. Veuillez rester vigilants et ne pas donner suite à leur demande d'argent et ne les laissez pas pénétrer dans votre habitation.

Pour rappel, les agents du SMICTOM Sud-Est 35 n'interviennent que sur demande de l'habitant. L'agent est identifiable par un badge et se déplace avec un véhicule aux couleurs du SMICTOM. Les interventions ne sont pas payantes et aucune demande d'argent n'est faite par les agents du SMICTOM.

INFOS UTILES

MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD): communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées »16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé le vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- ANPE : plus de permanence
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : contact@osprf.asso.fr , site Internet www.osprf.asso.fr secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- Le Pact'Arim, permanence le 2eme mardi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
 - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- ◆ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ◆ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du General de Gaule renseignement au 02 99 47 46 83, Mail pijanze@hotmail.fr

MAISON MEDICALE DE RETIERS : 12 rues Pasteur (juste après la poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** La nuit en semaine de 20h à minuit
Le samedi de 12h à minuit
Le dimanche de 8h à minuit

Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.

Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.

- **APPELER LE 15** La nuit en semaine de minuit à 8h
La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :

- FARAGO Ille-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**
www.bremontrene.com
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

<p>Horaires Mairie</p> <p>Mairie 22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 mairiebrie@wanadoo.fr</p> <p><u>Ouverture au public :</u></p> <p>Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12 h Vendredi de 14h à 17h</p>	<p>BIBLIOTHEQUE</p> <p>2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42</p> <p><u>Ouverture au public :</u></p> <p>Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h Jeudi : 10h à 12h et 14h à 16h Samedi de 10h à 12h</p>	<p>Déchèterie de JANZE Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52</p> <p><u>Lundi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p><u>Mercredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p><u>Jeudi</u> 14h00-18h00</p> <p><u>Vendredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p><u>Samedi</u> 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00</p>
--	--	---

Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie